

DELIBERATION N° [01.02/2024](#)

-----

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TREIZE FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Guy JATIVA - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à Didier Lenne

François LO PRESTI qui a donné procuration à Jean Marc Bernard

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Bruno Cellier

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Florence Lienard

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

---

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31.01.2024**

---

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 31.01.2024, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 19.02.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité  
le 14.02.2024 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20240213-240214\_D1646VD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER